

---

# **CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT**

*États financiers*

31 décembre 2025



# CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

*États financiers*

31 décembre 2025

---

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexes	15

## Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres de  
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints du CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'organisme, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

### Fondement de la conclusion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de service de bar, d'autofinancement et d'activités spéciales dont il n'est pas possible d'obtenir les éléments probants que nous jugeons nécessaires aux fins de l'examen de leur intégralité. Par conséquent, les éléments probants obtenus à l'égard de ces produits se sont limités aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer s'il était nécessaire d'apporter des redressements aux montants des produits de service de bar, d'autofinancement et d'activités spéciales, de l'insuffisance des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2025 et 2024 et de l'actif net aux 31 décembre 2025 et 2024 et aux 1er janvier 2025 et 2024. Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été audités. Nous avons par conséquent exprimé une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

### Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

<sup>1</sup>  
*FBL S.EN.C.R.L.*

Drummondville, le 17 mars 2026

---

<sup>1</sup> Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A132091

# CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

## Résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2025

4

	2025	2024
<b>Produits</b>		
Subventions - Ville de Drummondville (annexe A)	322 931 \$	359 706 \$
Subvention - Ministère de l'Éducation - PAFCCCL	158 254	151 195
Subvention - Gouvernement du Canada - Emploi d'été Canada	22 448	24 722
Subventions - Autres	2 000	2 100
Camp de jour	154 161	159 242
Programmation	124 210	138 036
Autofinancement et activités spéciales	56 271	47 534
Location de salles et service de bar	92 451	65 823
Commandites	25 000	25 000
	<b>957 726</b>	<b>973 358</b>
<b>Charges</b>		
Frais de fonctionnement et d'administration (annexe B)	1 155 024	949 861
Frais financiers (annexe C)	89 812	179 712
	<b>1 244 836</b>	<b>1 129 573</b>
<b>Insuffisance des produits sur les charges avant les éléments suivants</b>	<b>(287 110)</b>	<b>(156 215)</b>
<b>Remboursement d'assurance</b>	<b>206 698</b>	<b>-</b>
<b>Perte sur la cession d'immobilisations corporelles</b>	<b>(2 382)</b>	<b>-</b>
<b>Amortissement - Immobilisations corporelles</b>	<b>(245 148)</b>	<b>(247 361)</b>
<b>Amortissement - Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles</b>	<b>200 027</b>	<b>200 910</b>
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>	<b>(127 915) \$</b>	<b>(202 666) \$</b>

# CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

## Évolution des actifs nets

Exercice terminé le 31 décembre 2025

5

	Investi en immo- bilisations	Non affecté	<b>2025 Total</b>	2024 Total
<b>Solde au début</b>	681 821 \$	235 686 \$	<b>917 507 \$</b>	1 120 173 \$
Insuffisance des produits sur les charges	(47 503)	(80 412)	<b>(127 915)</b>	(202 666)
Investissement en immobilisations	7 278	(7 278)	-	-
Apports à recevoir	(140 869)	140 869	-	-
Dette à long terme	50 971	(50 971)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>551 698 \$</b>	<b>237 894 \$</b>	<b>789 592 \$</b>	917 507 \$

# CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Bilan

31 décembre 2025

6

	2025	2024
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	168 286 \$	199 775 \$
Dépôt à terme, 3,55 %, échéant en octobre 2026	175 000	-
Comptes clients et autres créances (note 4)	16 209	91 466
Stocks	2 766	2 766
Frais payés d'avance	739	7 686
Apports à recevoir à court terme	1 638 851	1 503 866
	<b>2 001 851</b>	<b>1 805 559</b>
<b>Apports à recevoir</b>	<b>113 000</b>	<b>226 000</b>
<b>Immobilisations corporelles (note 5)</b>	<b>3 888 158</b>	<b>4 128 410</b>
<b>Frais initiaux reportés liés à un bail emphytéotique</b>	<b>21 157</b>	<b>63 472</b>
	<b>6 024 166 \$</b>	<b>6 223 441 \$</b>

Pour le conseil d'administration

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

# CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Bilan

31 décembre 2025

7

	2025	2024
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs (note 6)	95 560 \$	81 247 \$
Apports reportés afférents au fonctionnement à court terme (note 7)	279 035	88 710
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 9)	1 322 517	1 373 488
	1 697 112	1 543 445
<b>Apports reportés afférents au fonctionnement (note 7)</b>	25 000	50 000
<b>Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 8)</b>	3 512 462	3 712 489
	5 234 574	5 305 934
<b>ACTIFS NETS</b>		
Investi en immobilisations	551 698	681 821
Non affecté	237 894	235 686
	789 592	917 507
	6 024 166 \$	6 223 441 \$

# CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

## Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2025

8

	2025	2024
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(127 915) \$	(202 666) \$
Ajustements pour :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	245 148	247 361
Amortissement - Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(200 027)	(200 910)
Amortissement - Frais de financement	-	4 260
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	2 382	-
Charge locative en vertu d'un bail emphytéotique	42 315	42 315
	(38 097)	(109 640)
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :		
Comptes clients et autres créances	75 257	42 054
Apports à recevoir	24 698	50 058
Stock	-	3 320
Frais payés d'avance	6 947	785
Créditeurs	14 313	(3 668)
Apports reportés afférents au fonctionnement	(22 227)	(41 435)
	98 988	51 114
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	60 891	(58 526)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'un dépôt à terme	(175 000)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 278)	(440 301)
Encaissement des apports à recevoir	140 869	1 591 006
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(41 409)	1 150 705
<b>Activités de financement</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(50 971)	(1 874 038)
Encaissement des apports afférents aux immobilisations	-	469 897
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(50 971)	(1 404 141)
<b>Diminution de l'encaisse</b>	(31 489)	(311 962)
<b>Encaisse au début</b>	199 775	511 737
<b>Encaisse à la fin</b>	168 286 \$	199 775 \$

## 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, régi selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance enregistré qui peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance et est exempt d'impôt sur les bénéfices en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il a pour mission d'offrir aux citoyens du secteur un milieu de vie en intervenant dans les domaines du loisir, de l'éducation populaire et de l'action communautaire. L'organisme utilise aussi l'abréviation « CCLCN » comme dénomination.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### Comptabilisation des produits

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir selon les caractéristiques de chacune des ententes sous-jacentes. Un apport à recevoir, qu'il soit affecté ou non affecté, est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Lorsqu'un apport affecté à recevoir est comptabilisé, mais que les produits sous-jacents ne peuvent pas être constatés aux résultats de l'exercice, la contrepartie est alors comptabilisée à titre d'apports reportés.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable, que le recouvrement est raisonnablement certain ou lorsque le produit de la vente est encaissé.

Les produits tirés de la location de salles et service de bar, d'autofinancement et activités spéciales, de programmation et de camp de jour sont comptabilisés lorsque le service est rendu ou que l'activité a eu lieu. Les paiements encaissés avant la tenue des événements sont comptabilisés à titre de produits reportés.

### Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs et de bénévoles. Ces apports ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### Comptabilisation des promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, les promesses de dons reçues avant la date du bilan sont comptabilisées uniquement si elles ont été encaissées avant la date d'achèvement des états financiers.

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du dépôt à terme, des comptes clients et des apports à recevoir.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente moins les coûts estimatifs nécessaires pour réaliser la vente.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtisse	Amortissement linéaire	20 ans
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	15 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	3 à 20 ans
Parc	Amortissement dégressif	10 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	20 %

Lorsque des circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée, au choix de l'organisme, à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

### Accords d'infonuagique

Au moment de la conclusion d'un accord d'infonuagique avec un fournisseur, l'organisme répartit la contrepartie de l'accord entre toutes les composantes séparables importantes en fonction de leur prix de vente spécifique. Les dépenses liées aux immobilisations corporelles et aux droits d'utilisation de biens corporels sont comptabilisées selon les méthodes comptables applicables à ces éléments. Pour comptabiliser les dépenses liées à ces accords qui entrent dans le champ d'application de la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique, l'organisme a choisi d'appliquer la mesure de simplification. Ces dépenses sont donc traitées comme se rattachant à la fourniture de services et comptabilisées en tant que charge lorsque l'organisme reçoit les services en question. Ces charges sont présentées sous la rubrique « Licences, permis et cotisations » à l'état des résultats. L'organisme comptabilise en tant qu'actif un paiement d'avance lorsque des services sont payés avant qu'il ne les reçoive. Les dépenses liées aux activités d'implantation sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

### Frais initiaux reportés liés à un bail emphytéotique

Les frais initiaux reliés à l'obtention d'un bail emphytéotique ont été reportés et amortis linéairement sur la durée du bail emphytéotique. L'amortissement de ces frais correspond à la charge locative du bien loué en vertu de ce bail emphytéotique.

### Intérêts capitalisés

Les intérêts sur les emprunts contractés spécifiquement pour le financement d'actifs et engagés lors de la phase de développement des immobilisations corporelles sont comptabilisés en augmentation du coût des immobilisations corporelles.

## 3. ACCORDS D'INFONUAGIQUE

Le montant comptabilisé en charges en lien avec les accords d'infonuagique totalise 9 194 \$ en 2025 (4 336 \$ en 2024). Ce montant a été comptabilisé sous la rubrique « Licences, permis et cotisations » dans les Frais de fonctionnement et d'administration (annexe B).

# CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Notes complémentaires

31 décembre 2025

12

## 4. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2025	2024
Comptes clients	4 455 \$	832 \$
Taxes à la consommation	11 754	90 634
	<b>16 209 \$</b>	<b>91 466 \$</b>

## 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtisse <sup>(a)</sup>	4 254 269 \$	496 381 \$	3 757 888 \$	3 970 601 \$
Mobilier et équipement	224 340	114 359	109 981	129 389
Améliorations locatives	75 576	71 358	4 218	13 821
Parc	13 468	11 457	2 011	2 234
Équipement informatique	20 445	6 385	14 060	12 365
	<b>4 588 098 \$</b>	<b>699 940 \$</b>	<b>3 888 158 \$</b>	<b>4 128 410 \$</b>

- a) Cette bâtisse est érigée sur un terrain loué selon un bail emphytéotique (note 10). La bâtisse est amortie selon la durée du bail emphytéotique de 20 ans et sera remise à la Ville de Drummondville à la fin du dit bail.

## 6. CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs	13 439 \$	13 425 \$
Produits reportés	59 081	44 782
Salaires et charges sociales	21 901	21 901
Retenues à la source et charges sociales	1 139	1 139
	<b>95 560 \$</b>	<b>81 247 \$</b>

# CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

Notes complémentaires

31 décembre 2025

13

## 7. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AU FONCTIONNEMENT ET AUTRES ACTIVITÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges d'exercices futurs. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début	138 710 \$	180 145 \$
Apports octroyés au cours de l'exercice <sup>(a)</sup>	609 376	414 385
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(444 051)	(455 820)
	304 035	138 710
Apports reportés afférents au fonctionnement à court terme	279 035	88 710
Solde à la fin	25 000 \$	50 000 \$

a) Les apports octroyés au cours de l'exercice comprennent un montant de 187 552 \$ (15 478 \$ au 31 décembre 2024) qui n'a pas été encaissé en date de fin d'exercice.

## 8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports affectés ayant servi à l'acquisition de mobilier et équipement et de la bâtisse de l'organisme. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
Solde au début	3 712 489 \$	3 443 502 \$
Apports octroyés au cours de l'exercice	-	469 897
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(200 027)	(200 910)
Solde à la fin	3 512 462 \$	3 712 489 \$

## 9. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Emprunt, 5,36 % (6,97 % au 31 décembre 2024), garanti par le cautionnement de la Ville de Drummondville, remboursable par versements mensuels de 11 049 \$ intérêts compris et payables mensuellement à même une subvention spécifique de la Ville de Drummondville, renouvelable en mai 2026	1 322 517 \$	1 373 488 \$
Dettes à long terme renouvelables au cours du prochain exercice	1 322 517	1 373 488
	- \$	- \$

## 10. BAUX EMPHYTÉOTIQUES

L'organisme a signé, en 2006, un bail emphytéotique avec la Ville de Drummondville pour l'immeuble de la rue Lessard. Ce bail est d'une durée de 20 ans et vient à échéance en décembre 2026. Ce bail ne prévoit aucun versement périodique, à l'exception du paiement de frais initiaux de 846 300 \$ déboursés au moment de la signature de ce bail. L'organisme a reporté ce montant et l'a amorti linéairement sur la durée du bail, c'est-à-dire 20 ans, à titre de charge locative.

L'organisme a également signé, en 2022, un bail emphytéotique avec la Ville de Drummondville pour le terrain de la rue Clair. Ce bail est d'une durée de 20 ans et vient à échéance en juin 2042. Ce bail ne prévoit aucun versement périodique ni aucuns frais initiaux. L'organisme était tenu de construire une bâtisse dont la valeur nette est de 3 757 888 \$ au 31 décembre 2025.

## 11. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Subséquentement à la fin d'exercice, l'organisme a encaissé deux subventions totalisant 90 861 \$ liées au programme d'aide financière aux initiatives en milieu communautaire (PAFIMC).

Ce programme est scindé en deux volets visant à bonifier l'offre en milieu communautaire et déplacer les services dans les milieux de vie.

Aucun apport à recevoir n'a été comptabilisé dans les états financiers à cet effet.

# CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS CLAUDE-NAULT

## Annexes

Exercice terminé le 31 décembre 2025

15

	2025	2024
<b>ANNEXE A - SUBVENTIONS - VILLE DE DRUMMONDVILLE</b>		
Fonctionnement et énergie	151 681 \$	145 750 \$
Patinoires	31 057	47 651
Parc de planches à roulettes	11 977	11 500
Camp de jour	46 597	52 898
Intérêts sur la subvention à recevoir	81 619	101 907
	<b>322 931 \$</b>	<b>359 706 \$</b>

## ANNEXE B - FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET D'ADMINISTRATION

Salaires et charges sociales	621 645 \$	590 070 \$
Animation et programmation	58 613	57 699
Matériel de loisir	13 123	19 306
Activités spéciales	48 602	34 717
Assurances	13 957	11 780
Licences, permis et cotisations	11 142	14 818
Télécommunications	6 004	6 376
Fournitures de bureau	2 822	4 816
Fournitures de bar	6 957	4 813
Honoraires professionnels	24 029	57 912
Déplacements et représentation	2 061	2 569
Énergie	43 182	29 754
Entretien et réparations	225 781	34 516
Entretien et réparations - Matériel informatique	6 800	5 965
Publicité et promotion	18 176	18 100
Formation	4 824	8 928
Divers	4 991	5 407
Charge locative en vertu d'un bail emphytéotique	42 315	42 315
	<b>1 155 024 \$</b>	<b>949 861 \$</b>

## ANNEXE C - FRAIS FINANCIERS

Amortissement - Frais de financement	- \$	4 260 \$
Intérêts sur la dette à long terme	81 619	167 315
Total des intérêts sur la dette à long terme	81 619	171 575
Intérêts et frais bancaires	8 193	8 137
	<b>89 812 \$</b>	<b>179 712 \$</b>